

PRESENTS : Mmes et MM G. REVERTE, V. ORTIZ, P. CROS, C. PRIOUL, D. KHALFA, J. ROSSEL, P. RIVANO, D. BARATA, J-C. TOLLON ;

PROCURATION : Mme K. MOLES à M G. REVERTE ; M F. MALFANT à M P. CROS ; M G. GILLION à Mme V. ORTIZ.

ABSENTE : Mme C. JAULENT.

La séance débute à 20 H 45.

1 – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES « MAISON DES ARTS ET DE L'ARTISANAT - 1ère TRANCHE » ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

M REVERTE expose au conseil qu'un appel d'offre a été lancé pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux de la maison des arts.

Deux lots constituaient cet appel d'offre : n° 1 menuiseries extérieures et n° 2 couverture charpente. 5 entreprises ont retiré les dossiers pour le lot 2 et une seule pour le lot 1. A la date limite de remise des offres, le vendredi 16 décembre à midi, cinq plis ont été reçus pour le lot 2, zéro pour le lot 1.

Après les deux réunions de la commission d'appel d'offres et l'analyse des offres par le maître d'œuvre, le classement des entreprises a été le suivant :

1er: EURL GERKENS	95 points
2eme: SARL MARTINEZ FRERES	79 points
3eme: SARL MARIN ET FILS	73 points
4eme: SCP 34	64 points
5eme: SARL ROSALA ET FILS	58 points

La commission d'appel d'offres et le maître d'oeuvre proposent d'attribuer les travaux du lot n° 2 à l'EURL GERKENS pour un montant de 46 886.60 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – REPRISE ANTICIPEE DES RESTES A REALISER DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2016 AU BUDGET 2017

M REVERTE rappelle que des travaux de la maison des arts, budgétés en 2016 n'ont pas été réalisés avant le 31 décembre et qu'ils le seraient avant le 31 mars 2017, date du vote du budget primitif. Pour pouvoir payer l'entreprise, il est indispensable d'inscrire des crédits d'investissement par anticipation.

Il est proposé d'autoriser la reprise des restes à réaliser suivants et leur inscription anticipée au budget 2017, en section investissement.

- **En dépenses d'investissement :**
 - o au compte 2031 frais d'études : 1 000 €
 - o Au compte 2313 constructions : 98 000 €
- **En recette d'investissement :**
 - o au compte 1323 subventions département : 18 000 €
 - o Au compte 1322 subventions région : 29 000 €
 - o Au compte 1321 subvention Etat/Europe : 16 000 €
 - o Au compte 1641 emprunts : 36 000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – TARIFS 2017 DES MUTUALISATIONS DE VEHICULES

M REVERTE informe l'assemblée qu'à compter de 2017, l'Etat souhaite que les communes mutualisent au maximum leurs personnels, matériels, bâtiments et services...

Il faut toutefois que ces mutualisations ne lèsent personnes et qu'elles soient payées au prix de revient réel afin de ne pas fausser la concurrence avec les loueurs privés.

La commune peut mutualiser divers matériels dont il faut fixer les tarifs d'utilisation

- Mise à disposition d'un agent supplémentaire : 23 €/h,
- Tracteur épaveuse avec l'agent spécialisé : 60 €/h,
- Tractopelle avec chauffeur : 70 €/h,
- Camion nacelle avec un agent : 83 €/h ; 106 €/h avec deux agents,
- Camion poly benne avec chauffeur : 60 €/h.

Il est demandé d'adopter ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 et d'autoriser au maire la signature des conventions de mutualisation avec les communes intéressées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Informations diverses

M REVERTE fait part :

- De la tenue du bureau de la CCPA sur ESPERAZA le 12 janvier et de la visite de la maison de santé.
- De la demande des services fiscaux, suite à la réunion de la commission communale des impôts directs, de contrôler une cinquantaine de maison afin de justifier leur classement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2017

- Du projet, piloté par le SYADEN, visant à étudier la mise en place de mesures d'économie d'énergie.
- De la réussite des cérémonies de vœux.
- De la volonté municipale de ne pas augmenter les impôts et de réaliser des économies de fonctionnement.

Mme ORTIZ rappelle la tenue du conseil municipal jeune le 20 janvier 16h00 et du loto des écoles le samedi 14 janvier, 15h00.

Fin de la séance à 21 H 15.

